

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 065 890
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 82400741.3

(51) Int. Cl.³: **F 16 M 13/00**
B 63 C 15/00

(22) Date de dépôt: 27.04.82

(30) Priorité: 20.05.81 FR 8110828

(43) Date de publication de la demande:
01.12.82 Bulletin 82/48

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

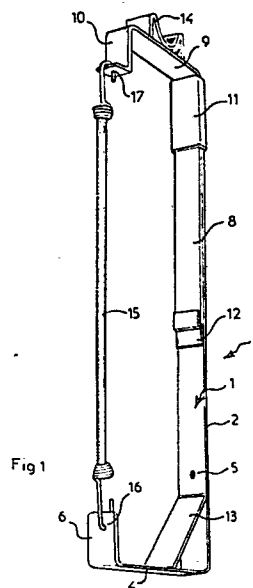
(71) Demandeur: Vandamme, Georges
34 rue des Hautes Loges
F-59700 Marcq-en-Baroeul (Nord)(FR)

(72) Inventeur: Vandamme, Georges
34 rue des Hautes Loges
F-59700 Marcq-en-Baroeul (Nord)(FR)

(74) Mandataire: Lepage, Jean-Pierre
c/o BUGNION 23/25, rue N. Leblanc
F-59011 Lille Cedex - (Nord)(FR)

(54) Support mural pour ranger des planches à voile.

(57) Le support mural est composé d'une équerre sur laquelle repose la planche en équilibre sur l'une de ses tranches, afin de pouvoir être plaquée contre une paroi. L'équerre (1) fixée sur la paroi (3) dispose d'un rebord (6) à l'extrémité de sa branche saillante (4) pour éviter que la planche puisse glisser en dehors du support, et présente une seconde équerre, coulissant le long de la première et disposant d'un rebord (10) destiné à maintenir la planche appliquée sur la paroi (3).



EP 0 065 890 A1

- 1 -

L'invention est relative à un support mural. Elle trouvera notamment son application pour le rangement des planches à voile et de leur gréement.

Actuellement, les planches à voile sont habituellement rangées
5 dans les garages pour voitures. A ce sujet, plusieurs solutions peuvent être envisagées, sans qu'aucune ne soit spécialement adaptée.

On peut par exemple, pour ne pas encombrer inutilement le sol, placer la planche sur des équerres fixées dans le mur du garage. La planche repose horizontalement à plat sur les équerres et si l'on ne souhaite
10 pas encombrer le passage, il convient de placer les équerres en hauteur pour qu'une fois rangées, il soit possible de passer sous la planche. Mais cette position élevée est un handicap pour ranger la planche, car elle nécessite un effort physique important en raison du poids même de la planche à voile.

Une autre solution consiste à installer un système de poulies
15 et de renvois dans le plafond, ce qui permet de suspendre la planche avec des moyens pour la lever ou la descendre. Cependant, la mise en place d'un tel dispositif n'est pas simple, car l'accrochage des poulies oblige à disposer de poutres ou de points d'appui suffisamment résis-
20 tants, ce qui limite leur utilisation.

Le but principal de la présente invention est de proposer un support mural de rangement d'une planche à voile et de ses gréements tels que la planche soit plaquée contre la paroi du mur. Ainsi, la planche n'occupe aucune surface au sol et ne dépasse que très légèrement de
25 la paroi, en effet, seule son épaisseur, généralement faible, est saillante de la paroi.

Il n'est donc plus indispensable de placer le support en hauteur pour laisser de la place à un passage, ce qui facilite le rangement.

Un autre but de la présente invention est de proposer un sup-
30 port mural de rangement d'une planche à voile tel que sa mise en place sur la cloison soit simple et qu'il puisse s'adapter sans modification ni réglage particulier à toutes les formes de planches à voile.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, qui n'est donnée cepen-
35 dant qu'à titre indicatif, et qui n'a pas pour but de limiter l'invention.

Le support mural, notamment destiné à fixer une planche de voile et son gréement à plat sur une paroi, composé d'une équerre fixée de préférence verticalement sur la paroi, est caractérisé par le fait

- 2 -

qu'il présente des moyens pour maintenir la planche à voile en équilibre sur l'une de ses tranches, sur l'équerre.

L'invention sera mieux comprise si l'on se réfère à la description ci-dessous, ainsi qu'aux dessins en annexe qui en font partie intégrante.

La figure 1 schématise, à titre d'exemple, un mode de réalisation possible du support mural selon l'invention.

La figure 2 illustre une planche à voile et son gréement rangés le long d'une paroi à l'aide du support mural selon l'invention.

Le support mural, selon l'invention, se compose d'une équerre, représentée sous le repère 1 à la figure 1 qui comprend deux branches, l'une 2 servant à sa fixation sur une paroi 3, l'autre 4 servant à soutenir l'objet entreposé en particulier une planche à voile. La branche 2 sera plaquée sur la paroi 3, de préférence verticalement, et fixée sur cette dernière par tout moyen approprié par exemple à l'aide de vis chevillées. La branche 4 servant au support de la planche à voile sera saillante de la paroi et l'équerre sera disposée de telle sorte que cette branche 4 soit située à la partie inférieure de la branche 2. Cette équerre pourra avantageusement être réalisée à partir d'un méplat métallique cintré.

L'extrémité 6 de la branche saillante de l'équerre 1 pourra avantageusement être repliée vers le haut, parallèlement à la branche 2 afin de former un rebord qui évitera tout glissement accidentel de la planche à voile. En effet, la planche à voile 7 est destinée à reposer par l'un de ses bords sur la branche saillante 4, sa face supérieure destinée à recevoir les pieds du véliplanchiste lors de son utilisation, devant être plaquée contre la paroi 3, telle que représentés à la figure 2.

La planche reposant en équilibre instable sur l'une de ses tranches, il est indispensable de prévoir des moyens pour éviter qu'elle puisse basculer en dehors du support.

Selon l'invention, une seconde équerre présentant une branche 8 située parallèlement à la branche 2 de la première équerre et juxtaposée sur celle-ci, et une branche saillante 9, située à la partie supérieure de la branche 8 qui présentera une extrémité repliée parallèlement à la branche 8 de façon à venir envelopper le second bord de la planche 7 opposé à celui reposant sur la branche 4 et le rebord 6. Ainsi, la planche sera en quelque sorte pincée entre les branches 4 et 9 dont

- 3 -

l'écartement correspondra à la largeur de la planche à l'endroit considéré et les rebords 6 et 10, le premier évitant tout glissement de la planche en dehors de la branche 4, le second évitant tout basculement de la planche en dehors du support.

5 Dans un mode préférentiel de réalisation, la branche 8 de la seconde équerre pourra coulisser le long de la branche 2 de la première équerre, ce qui permettra d'ajuster le support selon les différentes largeurs des planches et qui facilitera l'introduction des planches entre les branches 4 et 9. Dans le mode de réalisation choisi, un
10 collier 11 est fixé à la partie supérieure de la branche 2 dans lequel est introduite la branche 8 de la seconde équerre ce qui lui permet de coulisser librement le long de la branche 2. Le collier 11 sera avantageusement suffisamment allongé pour qu'il puisse guider la branche 8 parallèlement à la branche 2.

15 La seconde équerre pourra être réalisée dans un méplat métallique analogue au méplat utilisé pour la première équerre, le collier 11 pourra être réalisé dans un rectangle de tôle dont les bords rabattus seront soudés à la partie supérieure de la branche 2 de la première équerre de telle sorte que la branche 8 puisse coulisser entre le rectangle de tôle replié et la branche 2.
20

Afin de ne pas gêner le déplacement de la seconde équerre, il faut prévoir une fixation de la branche 2 sur la paroi 3 qui ne provoque aucune saillie sur sa surface. Un tel résultat peut être obtenu par exemple en réalisant un fraisage des trous 5 de fixation de l'équerre sur le mur 3 ce qui permettra de venir loger les têtes fraisées correspondantes des vis chevillées.
25

La réalisation de la seconde équerre pourra avantageusement être réalisée par cintrage d'un méplat comme dans le cas de la première équerre, or l'angle obtenu par cintrage n'est pas vif mais présente un certain arrondi relativement faible mais qui toutefois peut venir se
30 coincer accidentellement dans le collier 11 lorsque la branche 8 de la seconde équerre est entièrement rentrée le long de la branche 2. Aussi, une butée 12 pourra avantageusement être réalisée sur la branche 2 de la première équerre afin de limiter la course de la seconde équerre et ainsi éviter que l'angle, légèrement arrondi, de la seconde équerre
35 puisse venir se coincer dans le collier 11. Dans le mode d'exécution choisi, la butée sera réalisée dans une fine tôle repliée de façon adaptée dont l'une de ses faces sera soudée sur la branche 2 de la première

- 4 -

équerre.

Afin de rigidifier la branche 4 qui supporte le poids de la planche à voile et de ses gréements sera renforcé au niveau de l'angle de la première équerre par une pièce 13 reliant les deux branches de
5 l'équerre 4 et 2 et fixées sur elle par exemple par soudure.

A la partie supérieure de la seconde équerre pourra être fixé un étrier 14 ayant la forme d'un U dont l'ouverture est dirigée vers le haut. Cet étrier pourra avantageusement servir à supporter le mât de la planche à voile.

10 Un sandow 15 pourra avantageusement être fixé à chaque extrémité des branches saillantes 4 et 9 de façon à appliquer les équerres l'une vers l'autre, ce qui améliore le maintien de la planche à voile et évite lorsque celle-ci est supportée, que la seconde équerre puisse être écartée accidentellement provoquant ainsi la chute de la planche
15 à voile par basculement. De plus, le sandow 15 permettra de ranger le "wishbone" de la planche à voile en l'appliquant sur celle-ci. De même, la dérive pourra être rangée entre les sandow et la planche à voile. La fixation du sandow 15 pourra être avantageusement réalisée par l'intermédiaire de perçages 16 et 17 respectivement réalisés aux extrémités
20 des repliages 6 et 10. Pour une plus grande facilité d'accrochage du sandow 15, le rebord 10 pourra avantageusement être replié sensiblement horizontalement vers l'extérieur du support, afin que lorsque la planche est installée dans le support, le perçage 17 soit dégagé.

Dans le mode de mise en oeuvre de l'invention du support de
25 planche à voile représenté à la figure 2, deux supports 18 et 19 sont utilisés pour soutenir une planche à voile 7 plaquée sur une paroi 3. Les supports 18 et 19 seront de préférence fixés sur la paroi 3 sensiblement à la même hauteur pour que la planche 7 soit horizontale. Pour effectuer le rangement de la planche, l'opérateur présentera la planche
30 horizontalement et positionnera un des bords de la planche dans les équerres supérieures, puis il soulèvera quelque peu la planche, qui entraînera les équerres et viendra reposer la planche sur les équerres inférieures qui lui éviteront de glisser en dehors du support. Les équerres supérieures, par gravitation resteront toujours appliquées sur le
35 bord de la planche et éviteront à celles-ci de basculer. Le "wishbone" 20 pourra également être placé sur les supports 18 et 19 reposant horizontalement sur les équerres inférieures et sera maintenu appliqué sur la planche 7 par l'intermédiaire de sandow 15 reliant les extrémités

- 5 -

des équerres composant les supports 18 et 19. Le mât 21 pourra être placé horizontalement en appui sur les étriers 14 situés à la partie supérieure des supports 18 et 19. La dérive 22 qui présente généralement une anse souple pourra être accrochée par cette dernière à l'une quel-
5 conque des équerres des supports 18 et 19.

Pour retirer la planche à voile et son gréement du support, il suffit d'exécuter les opérations inverses.

Pour dégager l'accès au support entre les deux équerres, il ne sera en général pas nécessaire de décrocher les deux extrémités du sandow 15. Dans le mode préférentiel de réalisation qui a été adopté
10 ici, il suffira de retirer l'extrémité du sandow 15 qui était accrochée dans le perçage 17 du rebord 10 de la seconde équerre, alors le sandow restera suspendu, accroché par son extrémité dans le perçage 16 de l'ex-
trémité 6, ce qui permettra d'écarter les deux équerres pour placer la
15 planche. Une fois la planche mise en place, il suffira de réaccrocher l'extrémité du sandow 15 opposée à celle fixée dans le perçage 16, dans le perçage 17 qui grâce au repli extérieur est dégagé, ce qui facilitera l'introduction du crochet.

Le mode de réalisation qui vient d'être décrit ici n'est donné
20 qu'à titre indicatif, et d'autres mises en oeuvre de la présente invention, à la portée de l'Homme de l'Art, pourraient être adoptées sans pour autant sortir du cadre de celle-ci.

En particulier, la branche 9 de la seconde équerre aurait pu être articulée à l'extrémité de la branche 2 de la première équerre et,
25 se présenter sous la forme d'un crochet adapté au profil de la planche à voile.

Par ailleurs, les moyens pour maintenir la planche à voile en équilibre auraient pu être constitués par des ventouses disposées sur chaque branche 2 des supports 18 et 19, et s'appliquant directement
30 sur la surface externe de la planche à voile.

REVENDEICATIONS

1. Support mural notamment destiné à fixer une planche à voile et son gréement à plat sur une paroi, composé d'une équerre fixée de préférence verticalement sur la paroi, caractérisé par le fait qu'il présente des moyens pour maintenir la planche à voile en équilibre sur l'une
5 de ses tranches, sur l'équerre.

2. Support mural notamment destiné à fixer une planche à voile et son gréement à plat sur une paroi, composé d'une équerre fixée de préférence verticalement sur la paroi selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'une branche mobile par rapport à la branche fixe saillante
10 de la première équerre vient s'appuyer sur la tranche de la planche à voile opposée à celle qui repose sur l'équerre, pour maintenir ladite planche en équilibre.

3. Support mural notamment destiné à fixer une planche à voile et son gréement à plat sur une paroi, composé d'une équerre fixée de préférence verticalement sur la paroi, la branche saillante de l'équerre étant placée à la partie inférieure de celle plaquée sur la paroi, selon la revendication 2, caractérisé par le fait qu'une seconde équerre coulisse le long de la branche (2) fixée sur la paroi (3) de la première équerre, la branche saillante (9) de cette seconde équerre étant placée
20 à la partie supérieure de la branche coulissante (8), et vient s'appliquer sur la tranche de la planche à voile opposée à celle reposant sur la première équerre.

4. Support mural selon la revendication 3, caractérisé par le fait que les extrémités (6) et (10) des branches saillantes (4) et (9) des deux équerres sont repliées vers l'intérieur du support pour former
25 un rebord de maintien de la planche à voile.

5. Support mural selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la seconde équerre coulisse à l'intérieur d'un collier (11) fixé à la partie supérieure de la première équerre.

30 6. Support mural selon la revendication 3, caractérisé par le fait qu'une butée (12) limite la course de la seconde équerre, le long de la première.

7. Support mural selon la revendication 3, caractérisé par le fait qu'un étrier (14) en forme de U est fixé à la partie supérieure de
35 la branche saillante (9) de la seconde équerre.

8. Support mural selon la revendication 3, caractérisé par le fait que chacune des extrémités des branches (4) et (9) des équerres

- 7 -

présente des moyens de fixation d'un sandow (15), par exemple sous la forme de perçages (16) et (17).

9. Support mural selon la revendication 3, caractérisé par le fait que l'angle de la première équerre (1) est rigidifié par une pièce
5 (13) qui relie les deux branches (2) et (4) de l'équerre, fixées sur elle.

10. Support mural selon la revendication 8, caractérisé par le fait que l'extrémité de la seconde équerre munie d'un perçage (17) est repliée vers l'extérieur du support.

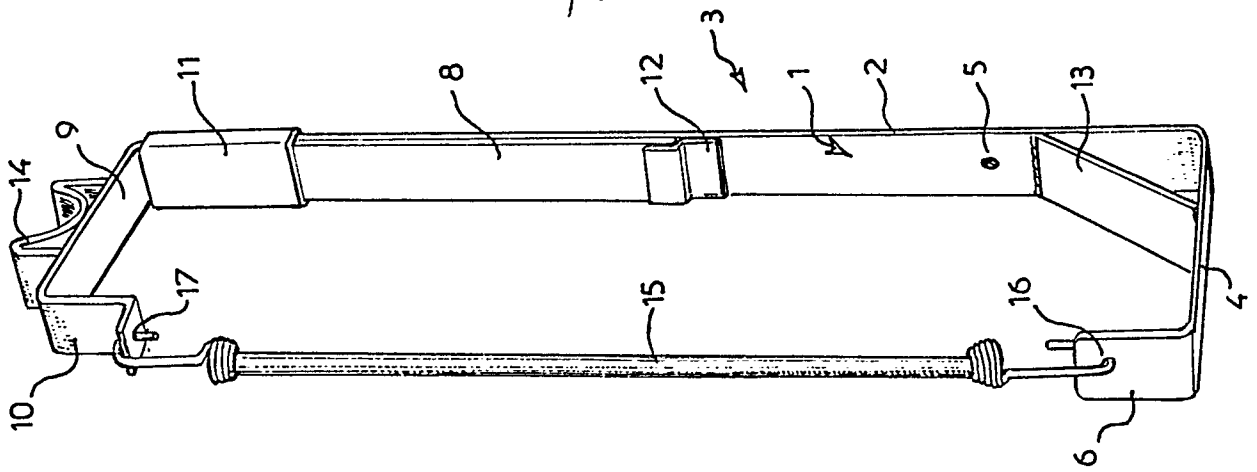


Fig 1

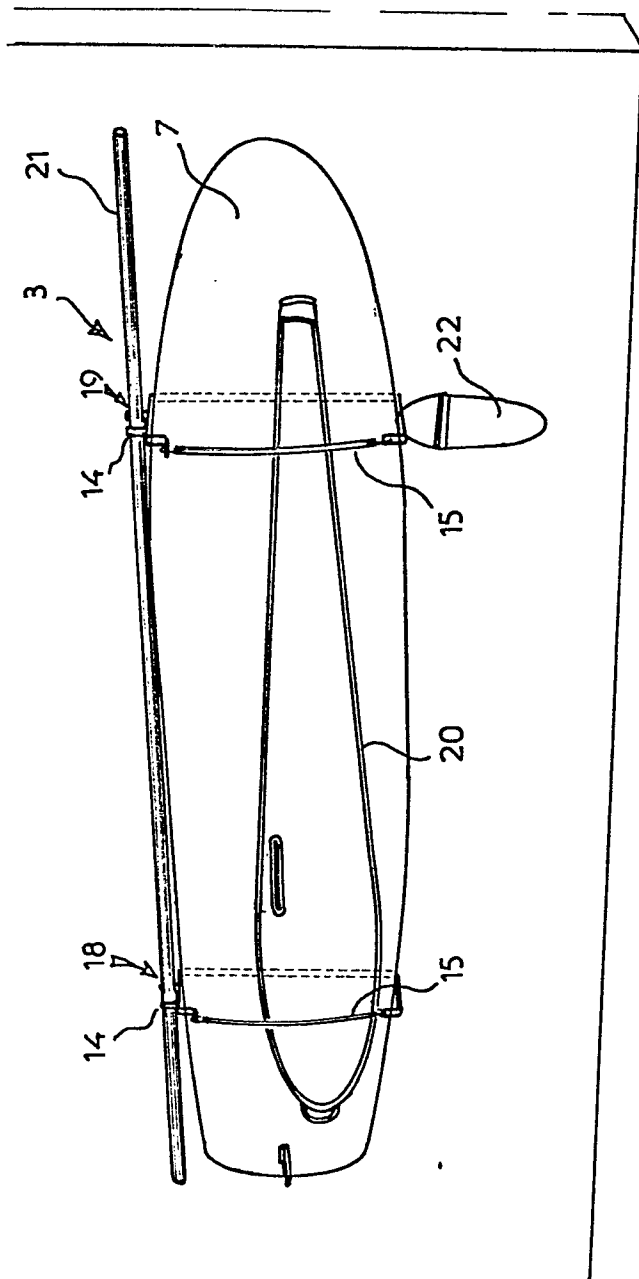


Fig 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0065890

Numéro de la demande

EP 82 40 0741

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
X	FR-A-2 442 062 (FABRE) *En entier*	1,2	F 16 M 13/00 B 63 C 15/00
A	DE-C- 654 945 (FENGLER)		
A	CH-A- 93 637 (SCHWEIZER)		
A	US-A-4 176 817 (JONES)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			B 63 B B 63 C F 16 M
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24-08-1982	Examineur DE SCHEPPER H.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	